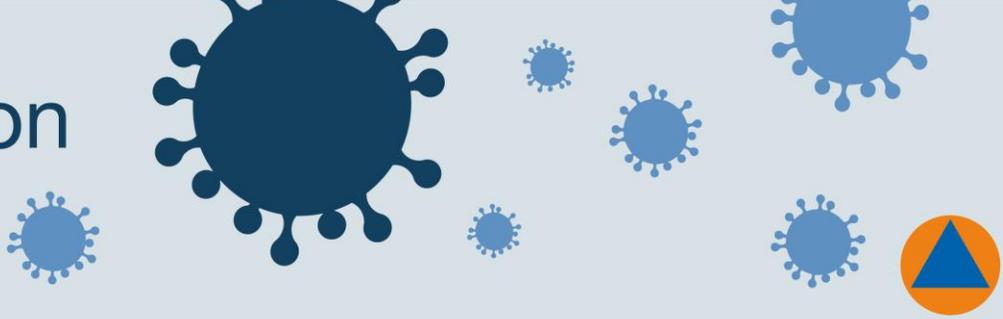


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires et à l'ensemble du personnel, des médecins et des stagiaires du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 17 décembre 2021**

**OBJET : Possibilité de recevoir la dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 dans les quatre hôpitaux de la région**

---

Nous désirons vous informer que la dose de rappel (3<sup>e</sup> dose) est maintenant disponible auprès de **tous les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches** avec ou sans contact avec les usagers.

Avant de prendre rendez-vous, il est important de considérer que la dose de rappel doit être administrée au minimum trois mois après la dernière dose. Si vous prenez un rendez-vous avec un intervalle plus court que trois mois, vous ne pourrez pas être vacciné. À cet effet, voici les modalités pour prendre rendez-vous :

- Appeler à la centrale de rendez-vous au 1 877 644-4545
- Lien Web réservé aux employés (RDV en décembre uniquement) : <https://clients3.clicsante.ca/50021>
- Portail pour la population (RDV à partir de janvier) : [www.clicsante.ca](http://www.clicsante.ca), onglet 3<sup>e</sup> dose.

La dose de rappel sera aussi offerte dans les quatre hôpitaux, dès la semaine prochaine, en mode avec et sans rendez-vous. D'autres informations suivront.

#### **Pourquoi avoir une dose de rappel**

Au Québec, l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 était globalement de 88 % après la 2<sup>e</sup> dose. Les données récentes démontrent que cette efficacité, huit mois après la 2<sup>e</sup> dose, diminue à 70 %. La dose de rappel permet au système immunitaire de rétablir un niveau d'anticorps suffisant pour compenser la baisse de protection qui survient après quelques mois. Mentionnons que les effets secondaires possibles après la dose de rappel sont moins importants que lors de la 2<sup>e</sup> dose. Au moment où le nombre de cas augmente de façon très rapide, il est important de maintenir, à titre d'employés, la meilleure protection possible face à la COVID-19.

« Signature autorisée »

Marie-Eve Tanguay  
Directrice de la vaccination et du dépistage

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim